

## **Elections législatives - Mise à disposition gratuite des salles municipales**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le prolongement de la délibération du 13 décembre 2001 accordant la gratuité des salles municipales à l'occasion des élections présidentielles, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise à disposition gratuite des salles municipales pour l'organisation de réunions ou rassemblements dans le cadre des élections législatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Visa préfectoral du 20 mars 2002.*